



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Comites de groupe

Question écrite n° 152

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint demande à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, de bien vouloir lui indiquer la liste des comites de groupe créés en application de l'article 38 de la loi no 82-915 du 28 octobre 1992 (art. L. 439-1 et suivant du code du travail) ainsi que la date de l'accord constitutif pour chacun de ces comites.

Texte de la réponse

Il est indiqué à l'honorable parlementaire la liste des comites de groupe créés en application des dispositions de la loi du 28 octobre 1982, dont les règles sont codifiées aux articles L. 439-1 à L. 439-5 du code du travail ainsi que la date de l'accord constitutif pour chacun d'eux. Toutefois, cette liste ne comporte pas, d'une part, les comites à caractère européen ou international institués par quelques groupes français comme Thomson, Bull ou Pechiney et, d'autre part, les comites de groupe ne faisant pas l'objet d'un accord entre l'employeur et les organisations syndicales représentatives. Ces données résultent d'une étude statistique réalisée par les services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au mois de novembre 1992. (Voir tableau dans J.O. correspondant.)

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 152

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1993, page 1206

Réponse publiée le : 19 juillet 1993, page 2126